

nés du Canada et des Etats-Unis écrivent aux *Cloches* que ces lettres valent, à elles seules, plus que le prix d'abonnement.

Une messe est dite, pour les abonnés, chaque premier vendredi du mois.

Les *Cloches* demandent des zélateurs et des zélatrices. Il ne faut pas oublier que le Manitoba est un pays de mission. Les personnes pieuses, zélées, qui ont à cœur l'extension du règne de Jésus-Christ, devraient répondre à l'appel des *Cloches*. Qu'elles écrivent au Rév. J.-A. Trudel, S. Th. D., directeur des *Cloches*, à Saint-Boniface, Man.

Revue Littéraire de l'Université d'Ottawa.—Rédacteur en chef : R. P. L. Le Jeune, O. M. I. Juniorat du Sacré-Cœur, Ottawa. Abonnement: \$1.00. Pour toute maison d'enseignement, prenant dix exemplaires au moins, pour tout instituteur ou toute institutrice laïques: 50 cents.

Avec le mois de janvier, la *Revue Littéraire* a commencé sa cinquième année. Jusqu'à présent, elle a exploré le domaine aride de la vile prose; elle entre, avec la nouvelle année, dans les champs fleuris de la poésie.

La *Revue* ne se contente pas de donner à ses lecteurs des notions générales sur la littérature, des modèles d'analyse littéraire; elle entreprend la critique détaillée des compositions qui lui sont adressées par des élèves aussi courageux que bien doués. En voyant le savant rédacteur disséquer et critiquer ces gracieuses pages, nous croyons assister à une leçon de botanique, quand le professeur arrache un à un les brillants pétales d'une fleur, pour l'analyser, la classer.

Nos institutrices intelligentes, ambitieuses de se former à l'art d'écrire, avec correction et élégance, devraient se procurer la *Revue*.

Le Propagateur bulletin mensuel du Clergé et des Familles, paraissant le 15 de chaque mois. Directeur: L.-J.-A. Derome, no 1666-1668, rue Notre-Dame, Montréal. Abonnement: 50 cents. Une prime de la valeur de l'abonnement est offerte à chaque abonné.

Le Propagateur, publie chaque mois une *Chronique mensuelle*, signée par l'abbé Elie-J. Auclair, ptre, et en outre plusieurs articles d'une lecture intéressante pour les prêtres et les pieux fidèles du monde.

"Une commission scolaire qui comprend réellement les intérêts de sa municipalité, ne devrait jamais offrir à une institutrice, pourvue d'un brevet d'Ecole Elémentaire, moins de cent cinquante piastres; à une institutrice d'Ecole Modèle, deux cent cinquante piastres."—*L'Enseignement Primaire*, janvier.